



Tergnier, le lundi 4 mai 2020

A monsieur l'Inspecteur d'Académie de l'Aisne

Objet : courrier unitaire concernant la ré-ouverture des écoles le lundi 11 mai 2020

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le SNUipp-FSU, le SE-UNSA et le SNUDI-FO souhaitent vous interpeller sur la ré-ouverture des écoles dans l'Aisne le 11 mai 2020.

L'Aisne est un département particulièrement touché par l'épidémie du Coronavirus. En effet, il est en zone jaune pour la propagation du virus (après avoir initialement été l'un de très rares départements en zone rouge) et en zone rouge en ce qui concerne la tension hospitalière sur les capacités en réanimation dans les hôpitaux.

De nombreux maires ont d'ores et déjà fait savoir qu'il leur serait impossible d'appliquer le protocole sanitaire dont ils n'ont pu lire que le projet puisque le protocole n'avait toujours pas été envoyé le 3 mai, les enseignant.e.s sont inquiet.e.s pour leur santé et celle de leurs proches et beaucoup de parents d'élèves ont décidé de ne pas mettre leurs enfants dans les écoles.

Pourquoi risquer la santé des élèves de primaire axonnais ou autres, des familles et des enseignant.e.s pour quelques semaines d'école alors que les collégiens et les lycéens, plus à même de respecter les gestes barrières, ne reprendront pas ? Aucune étude portant directement sur les enfants n'a été réalisée : on ne sait pas actuellement s'ils sont hautement transmetteurs du virus ou non. L'alerte de l'hôpital Necker sur le syndrome de Kawasaki lié au Coronavirus et atteignant des enfants d'âge primaire a de quoi fortement inquiéter.

Le SNUipp-FSU, le SE-UNSA et le SNUDI-FO vous demandent donc :

- un accueil des élèves en présentiel sur la base du volontariat des enseignant.e.s et des familles, avec a minima une semaine de pré-rentree afin d'avoir le temps de garantir la sécurité sanitaire des élèves accueillis. Les enseignant.e.s exerçant en présentiel n'assureront plus la continuité pédagogique à distance.
- Les enseignant.e.s ayant une santé fragile, étant à risque ou ayant un.e conjoint.e, parent ou enfant fragile doivent pouvoir effectuer du télé-travail.
- Les enseignant.e.s ayant des enfants de moins de 16 ans doivent pouvoir continuer à assurer leur garde sans aucune baisse de salaire.
- La non-ouverture des écoles partout où les maires ou les équipes éducatives estiment que les conditions sanitaires (gel hydroalcoolique, masques FFP2, désinfection des locaux...) ne sont pas réunies.
- Les enseignant.e.s ayant une fragilité psychologique doivent recevoir la bienveillance annoncée par Madame la rectrice en poursuivant le travail à distance.
- L'assurance écrite pour les directeurs et enseignants qu'aucune responsabilité pénale ne leur incombe en matière de sécurité sanitaire, outre le respect des gestes barrières.

Nous vous prions de croire, monsieur l'Inspecteur d'Académie, en notre dévouement à la cause de l'Ecole Publique.

Hélène SAMPAIO LOPES – secrétaire départementale du SNUipp-FSU 02

Thierry GRAFF – secrétaire départemental du SE-UNSA 02

Dominique JOSIELOWSKI – secrétaire départementale du SNUDI-FO 02